



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe professionnelle

Question écrite n° 94534

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les conséquences pour les petites et moyennes entreprises et les artisans de la suppression votée par le Parlement de la taxe professionnelle. Or nombreux sont ceux qui, en cette fin d'année 2010, se voient imposer de façon plus lourde une imposition au titre d'une cotisation foncière des entreprises dont le taux est voté par les communes. Il lui demande de préciser les conditions dans lesquelles sont votées ces impositions et les mécanismes permettant de ne pas alourdir l'avis d'imposition des petites et moyennes entreprises et des artisans, pour respecter la philosophie de la loi supprimant la taxe professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94534

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13102

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)